

Image not found or type unknown



Smic et Tickets restaurant

Par **bab67**, le **18/01/2015** à **17:07**

Bonjour,

Je suis en cdi à 35h payé au smic.

Mon patron souhaite nous imposer des tickets restaurant.

A t il le droit de nous l'imposer?

A t il le droit de me payer moins que le smic après avoir reçu ces tickets restaurant?

Merci

Par **P.M.**, le **18/01/2015** à **19:26**

Bonjour,

De toute façon, vous pouvez refuser l'attribution des titres-restaurant en formalisant votre décision par écrit si vraiment cet avantage ne vous parait pas intéressant ou si des raisons médicales vous empêchent de les utiliser mais sans avoir à vous justifier...

Par **janus2fr**, le **19/01/2015** à **07:47**

[citation]A t il le droit de me payer moins que le smic après avoir reçu ces tickets restaurant?
[/citation]

Bonjour,

Sur ce point là, la réponse est oui.

C'est le salaire brut qui doit être au moins égal au SMIC, la part salariale des TR est retirée sur le net.